

Ta'ata, thon et béton : penser les essais nucléaires par les circulations

Colloque de Pape'ete, 8-10 octobre 2025

Appel à communications

L'objectif de ce colloque est de penser le Centre d'Expérimentation du Pacifique (CEP) et les autres sites d'essais nucléaires dans le Pacifique « par » les circulations. Il ne s'agit pas de décrire les échanges liés aux sites d'essais depuis deux pôles, dans le cas français, la métropole et l'entité « Polynésie française » instituée par le processus de colonisation, mais de sortir du modèle diffusionniste qui pense les transferts linéaires et unidirectionnels de l'Europe au Pacifique, pour tenir compte de jeux d'échelles et de circulations plus complexes et plus riches, intégrant des effets retours et des allers et venues.

Cette démarche, qui s'inscrit à la suite des premiers travaux du programme « Histoire et mémoires du CEP » puis de la création du SOSI « Observatoire des Héritages du CEP » attaché à la MSH du Pacifique, vise à nuancer une approche exceptionnaliste du nucléaire, qui en fait une clef d'explication globale mais imprécise, à laquelle sont rapportés indistinctement tous les phénomènes historiques qui ont affecté la Polynésie au temps du CEP¹. Nous proposons quatre entrées pour étudier ces circulations, mêlant éléments matériels et immatériels, institutionnels et naturels :

- les systèmes techniques et productifs ;
- la famille ;
- le vivant non humain ;
- les idées, savoirs et croyances.

Cette proposition n'évacue pas le cadre politique qui caractérise la scène de ces circulations, héritée de l'histoire coloniale et que nous souhaitons prendre en compte dans une approche comparative des sites d'essais britanniques et étatsuniens dans le Pacifique.

Impérialisme, colonialisme, impérialisme nucléaire

Peut-on se satisfaire de la notion de « situation coloniale » forgée par Georges Balandier en 1951 pour qualifier les sociétés polynésiennes où se sont déroulés les essais² ? Pour mémoire, il la définit comme un système de domination d'une minorité numérique étrangère sur une majorité autochtone, domination qu'elle légitime par une prétendue supériorité raciale, religieuse et culturelle, imposant sa « civilisation à machinisme » et une domination technologique. La société colonisée, selon Balandier, subit son instrumentalisation par la force et/ou « un système de pseudo-justifications ».

¹ Benjamin Furst, Renaud Meltz, Alexis Vrignon, *Un Deuxième contact ? Histoire et mémoires du Centre d'Expérimentation du Pacifique*, éditions de la MSH du Pacifique, à paraître en 2024.

² George Balandier, « La situation coloniale : approche théorique », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 51, 1951, pp. 44-79. G. Balandier est revenu lui-même sur ce concept dans « La situation coloniale. Ancien concept, nouvelle réalité », *French Politics, Culture and Society*, vol. 20, n° 2, 2002, pp. 4-10

La notion de « société coloniale » est commode pour penser ce qu'il advient d'une société sortie de l'asymétrie juridique du régime colonial d'un point de vue institutionnel : le concept, chez Balandier, s'applique, avant la décolonisation institutionnelle, à des ensembles politiquement homogènes tel que les sud des États-Unis³. Cet emploi prépare l'usage de la notion de « société coloniale » pour des territoires ultra-marins formellement décolonisés et permet de trouver une sorte de compromis pour décrire des sociétés où se maintient ce que Romain Bertrand et Jean-François Bayart ont appelé le « legs colonial ». Mais il s'agit au fond d'une sorte *d'appellation provisoire*⁴, qui retarde la discussion sur ce qu'il reste de cet héritage colonial dans le Pacifique où les États-Unis, le Royaume-Uni et la France décident de créer des polygones de tir, prolongeant, reproduisant ou réactivant les asymétries de la colonisation. Ce qui se maintient, ce qui reste : on entend par là les déterminations durables du moment colonial, dans toutes les dimensions de la vie sociale, par-delà son épuisement institutionnel qui en marque le terme sur le plan de la simple chrononymie politique.

Cette difficulté à nommer la « situation coloniale » tient à l'histoire des empires et/ou des impérialismes français, britannique et étatsunien dans la région, caractérisée par le déni de puissances qui ne se pensent pas comme telles en colonisant des territoires polynésiens.

Déni impérial et impérialisme nucléaire

Quelle que soit la définition minimale qu'on adopte pour décrire l'impérialisme – tel le plus petit dénominateur commun retenu par Burbank et Cooper, « le gouvernement différencié de la différence », cette définition minimale de l'empire – le déni impérial des trois démocraties française, britannique et étatsunienne semble la chose la mieux partagée dans l'utilisation du Pacifique pour y réaliser des essais nucléaires⁵. Dans les trois cas, des métropoles usent de marges territoriales, infériorisées politiquement, et d'un impérialisme nucléaire tel que défini par Christopher Hill : un État métropolitain dispose de sa puissance pour installer des polygones de tirs dans des territoires éloignés de la métropole, qui dépendent de lui, lui rendent des services et assument pour lui les risques, sans en avoir le choix⁶.

Le choix français des Tuamotu pour un 3^e centre d'essais prend le relais de ceux choisis en Algérie en 1957 pour des tirs aériens à Reggane puis pour des tirs confinés en 1960. Paris renoue plus ou moins explicitement avec l'ambivalence manifestée lors du premier XIX^e siècle dans la région en présentant son investissement massif en hommes, capitaux et matériels pour construire le polygone de tirs, comme la manifestation d'une intégration libératrice à la France et comme une forme de résistance à l'impérialisme américain dans une Océanie dominée par la Puissance qui a pris le relais de la Grande-Bretagne impériale un siècle plus tôt⁷. Les interventions militaires dans

³ Isabelle Merle, « La situation coloniale » chez Georges Balandier Relecture historique. *Monde(s)* 2013/2 N° 4, p. 211-232.

⁴ Employé par nous-même dans R. Meltz, Alexis Vrignon, *Des bombes en Polynésie. Les essais nucléaires français dans le Pacifique*, Vendémiaire, 2022.

⁵ Jane Burbank et Frederick Cooper, *Empires in World History. Power and the Politics of Difference*, Princeton, Princeton University Press, 2010.

⁶ Christopher Hill, Britain, West Africa and 'The New Nuclear Imperialism': Decolonisation and Development during French tests, *Contemporary British History* (2019) 33:1, 274-289. Christopher Hill, Clémence Maillochon 'Stealing Fire from Heaven': Odette du Puigaudé and French Nuclear Colonialism in the Sahara, 1960-1966, *International Review of Environmental History*, 2024, 9:2, 99-122.1

⁷ Sylvain Mary, R. Meltz et Alexis Vrignon « Imperial Resurgence. How Polynesia was picked as the site for the French Centre for Pacific Tests (CEP) », *The Journal of Pacific History*, vol. 58, n°2, septembre 2023. R. Meltz,

les années 1840 pour annexer les Marquises et obtenir un protectorat à Tahiti se justifient par une régulation libérale de l'État en faveur de la liberté religieuse. Il s'agit de défendre le culte catholique empêché par l'alliance des Pomare et de la LMS mais aussi, de concert avec Londres, d'empêcher les rivalités religieuses en Polynésie de rejouer les luttes civiles du temps des guerres de religion. La spécificité de l'impérialisme français, son faux nez en quelque sorte, consiste à prétendre protéger la liberté de culture et de mœurs des autochtones, qui serait menacée par le puritanisme des missionnaires anglais⁸. L'impérialisme français ne se pense pas comme tel, en Océanie, au milieu du XIX^e siècle, quoiqu'il infuse déjà la société française, avant même le moment impérial repéré par Christophe Charle⁹. Il se conçoit comme une sorte d'anti-impérialisme, face à la présence britannique – qui se projette elle-même comme une diffusion heureuse du doux commerce, facteur de paix¹⁰. Les États-Unis manifestent leur propre déni impérial. Les travaux récents sur la contribution germanique à l'impérialité montrent comment les 13 colonies soucieuses de s'émanciper de la métropole britannique, se sont référées au Saint-Empire où les États les plus puissants « ne font jamais de lois pour gouverner ou taxer les petits ou les faibles » (Stephen Hopkins, gouverneur de la colonie de Rhode Island, du Saint-Empire)¹¹. Cette conception d'un État fédéral comme une impérialité égalitaire permet une sorte de transposition en-dehors du continent nord-américain et justifie un impérialisme qui ne se pense pas comme une domination illégitime.

Impérialisme ou colonialisme nucléaire ? La continuation du projet de modernisation coloniale.

Tout le paradoxe de l'implantation du CEP au début des années 1960 tient à ce qu'il correspond à la fin de l'Empire français qui oblige précisément à relayer les installations au Sahara, qui se trouvent désormais dans une Algérie souveraine. Comment qualifier ce moment, en Polynésie française, contemporain de la décolonisation, et comment l'inscrire dans le cadre plus large des sites d'essais nucléaires étatsuniens et britanniques, alors que les États-Unis opéraient en-dehors d'un cadre d'Empire formel, mais en exploitant des îles de l'Empire britannique ? Faut-il parler de regain, de reprise impériale ou tout autre terme, rebond, renouvellement etc ? Il n'est pas certain que terme « impérial » réponde bien à la situation de l'action de la France en Océanie, mais ce n'est pas non plus le plus mauvais ou le plus dispensable si l'on reprend l'usage suivi notamment par Cooper qui distingue le mode impérial (l'intervention dans un autre gouvernement sans le gouverner vraiment), des modes hégémonique (fixer les règles du jeu que les autres doivent suivre)

« Associer et dissimuler. Les essais nucléaires aériens en Polynésie française : un "deuxième contact" entre secret et mensonge », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, n°72 2023/3, septembre 2023, p. 88 à 116.

⁸ R. Meltz, « Petite anthropologie historique des violences impériales : le paradoxe libéral face au prosélytisme chrétien en Polynésie », Éric Conte, Guillaume Molle, Serge Tcherkézoff, dir., *À la croisée des vagues, Océaniens et Occidentaux anthropologie historique de la violence (XVI-XIX^e)*, éditions MSHP, 2022 et « "Ici l'on danse" : Tahiti et l'opinion publique française sous la Monarchie de Juillet », *Hermès*, n°65, avril 2013, p. 41-49.

⁹ Christophe Charle, *La Crise des sociétés impériales. Allemagne, France, Grande-Bretagne (1900-1940). Essai d'histoire sociale comparée*, Seuil, 2021. Renaud Meltz, « Tahiti et le procès du libéralisme : impérialisme, démocratie, internationalisme », *À la croisée des vagues, op. cit.*

¹⁰ Claire Laux, *Les Français et les Anglais dans le Pacifique de 1763 à 1914*, Karthala, 2011. R. Meltz, « Du protectorat à l'annexion : la lente pacification des Îles Sous-le-Vent (1880-1897) », *Monde(s), « Sociétés coloniales. Enquêtes et expertises »*, n°4, 2013, p. 233-250.

¹¹ Cité par Indravati Félicité, *Le Saint-Empire face au monde. Contestations et redéfinitions de l'impérialité XVe-XIXe siècle*, CNRS éditions, 2024, p. 417.

et coloniaux (gouverner les affaires intérieures d'un gouvernement subordonné)¹². Reprise impériale a le mérite de montrer qu'à l'heure du repli de la décolonisation, l'Etat s'insère pour la première fois dans des espaces polynésiens délaissés par la science et l'administration coloniale, notamment aux Tuamotu. Ce nouveau répertoire impérial oblige à penser la question du colonialisme nucléaire.

Lorsque les militaires choisissent en 1962-1963 d'implanter le CEP la Polynésie est institutionnellement décolonisée depuis qu'elle a obtenu l'égalité des droits en 1946 (abolition de la distinction entre sujets et citoyens). Elle choisit de demeurer au sein de l'ensemble français en 1958 (avec une adhésion certes bien moindre qu'ailleurs, et sur fond de barbouzeries de Foccart et des réseaux gaullistes sur place). Par-delà ce qu'on peut qualifier d'impérialisme nucléaire, pour souligner la dimension impériale à l'œuvre dans les logiques de sites d'essais nucléaires comme la dimension nucléaire des luttes des Empires à l'heure de la Guerre froide, que reste-t-il des héritages coloniaux au temps du CEP ? La façon dont les décideurs présentent l'obtention d'une force de frappe française, indépendante, comme le moyen d'échapper aux logiques impériales et de faire bénéficier ses citoyens, en Polynésie comme dans l'hexagone, d'une garantie sécuritaire dans le contexte de la guerre froide, mais aussi la synchronisation de cet impérialisme nucléaire avec la décolonisation qui marque la fin de l'Empire, ont créé un voile de confusion et rendu difficile la caractérisation des processus en cours avec le CEP dans des catégories générales.

Pourquoi utiliser encore la notion de colonialisme, en dépit de l'autonomie formelle de la Polynésie française ? D'abord parce que les deux notions, impérialisme et colonialisme, sont invoquées au cœur du processus par les acteurs qui protestent contre les sites nucléaires. Les premières indépendances africaines contestent les essais français qui continuent dans l'Algérie en quête d'indépendance puis pleinement souveraine, mais qui concède un bail de 5 ans après l'indépendance aux militaires et ingénieurs français. Hill a signalé ce double usage par les acteurs contemporains de la naissance du CEP : le premier dirigeant du Ghana indépendant, Kwame Nkrumah, parlait d'un « nouvel impérialisme nucléaire » en désignant les essais nucléaires français dans le Sahara. Ce « nouvel impérialisme nucléaire » a ensuite été interprété par Nkrumah comme un produit du « néocolonialisme » : une alliance de banquiers britanniques, français et américains qui « dominant les secteurs monétaires et fiscaux des ... nouveaux États indépendants »¹³.

La prise en compte des milieux insulaires et des océans comme autant de laboratoires pour la science a manifesté ce retour à l'esprit *colonial* d'appropriation, mais aussi une volonté de modernisation. La mobilisation des administrations civiles pour développer l'agriculture, le tourisme, la formation professionnelle, etc. qui accompagne le CEP rappelle le « moment modernisateur » du premier tiers du XX^e siècle, dont les métropoles européennes n'ont plus les moyens après la 2^e guerre mondiale. Faut-il voir le CEP comme un rejeu de ce moment modernisateur qui s'est épuisé dans l'Empire pendant les années 1950, mais demeure réalisable à l'échelle des « confettis d'Empire » ? Le CEP à cet égard reprendrait dans le Pacifique l'utopie d'une « colonisation technicienne », formulée dans l'Entre-deux-guerres pour l'Afrique et l'Asie.

La colonisation est bien présente dans l'esprit des acteurs, qu'il s'agisse des militaires comme le marin Camussot qui dirige les premiers éléments du CEP au temps de sa construction (il évoque « l'exaltation née du sentiment de participer à la naissance d'une entreprise » chez ceux

¹² Après George Steinmetz et Jack Snyder, dans Frederick Cooper, « La modernisation du colonialisme et les limites de l'empire », *Labyrinthe*, 35 | 2010, 69-86.

¹³ Voir aussi G. Hecht, « According to those narratives, splitting the atom promulgated a new world order that replaced imperialism with “the bomb.” But it was clear that colonialism remained central to the nuclear order's technological and geopolitical success. Even a short list of atomic test sites makes the point: Bikini Atoll, Semipalatinsk, Australian Aboriginal lands, the Sahara, French Polynesia » *Being Nuclear: Africans and the Global Uranium Trade* p. IX.

qui réalisent qu'ils font « œuvre de pionniers »¹⁴) ou des civils comme le gouverneur Grimald : « sur ce corail millénaire voué à la science atomique j'ai retrouvé l'ardeur et la foi de ces planteurs que j'ai connus jadis dans les plaines marécageuses du delta cochinchinois, arrivés à l'orée de la colonisation. Planteurs d'autrefois, ingénieurs et techniciens d'aujourd'hui, toute la race des fondateurs d'avenir ! ». Les militaires du rang ne sont pas en reste et la fiction rend compte de cette lucidité tel ce fils d'un travailleur du CEP qui se souvient de son arrivée à Tahiti, en 1968 sous une forme romanesque : « Les autorités du nucléaire voulaient donner aux nouveaux arrivants le sentiment d'être des pionniers modernes, des conquérants »¹⁵. Debré, premier ministre au moment du choix du CEP, sans s'étendre sur la Polynésie en particulier, développe sa vision de l'outre-mer dans ses mémoires. Il évoque la Guyane, marquée par une autre entreprise typique de l'impérialisme scientifique et technique avec Kourou. Ses mots convoquent explicitement l'imaginaire et la pratique coloniale lorsqu'il évoque le SMA et son « idée première » : « le défrichage et l'équipement de la Guyane en vue de la peupler par de nouveaux colons pour développer son économie ».

La question recoupe celle de l'entrée en modernité, dont le CEP aurait été l'occasion pour une Polynésie délaissée par les projets modernisateurs au moment colonial du premier XX^e siècle. Ce qui oblige à discriminer ce qui procède du CEP, en termes de modernisation, de ce qui lui préexistait et se trouve seulement accéléré par les flux d'hommes et de capitaux drainés par les essais.

Du déni impérial au déni sanitaire

Le pouvoir militaire s'installe et s'en va mais perpétue un régime d'association avec la France pour les Polynésiens. Il s'agit au fond d'un régime alternatif au modèle classique du système colonial qui ne se dit pas comme tel du côté des décideurs, en pleine décolonisation, et qui confère une centralité inédite à la Polynésie dans l'histoire de l'Empire français, au moment où ce dernier se défait, tandis que l'indépendance conquises par les nouveaux Etats insulaires, dans la région, accroît les différences de revenus et niveaux de vie.

Cette façon d'utiliser la Polynésie comme une marge impériale et de relancer la colonisation par les choses et les esprits sans se le dire, bref ce déni impérial va de pair avec le déni sur les effets sanitaires. Ce double déni conduit à interroger la culture impériale de la France, à travers la permanence de la naturalisation de la présence française en Polynésie sous des formes institutionnelles nouvelles, mais aussi la culture politique des Polynésiens, alors que l'aspiration à la décolonisation peut difficilement prendre une autre forme que la revendication à la souveraineté. Or, la revendication à la souveraineté s'alimentera à la contestation du CEP, et cette dernière se concentrera elle-même sur les périls sanitaires dissimulés par l'Etat. De sorte que le déni sanitaire des autorités sur les risques minimisés, euphémisés, puis les dissimulations des retombées vont faire converger la dénonciation d'un double déni, sanitaire et impérial.

Ces questions taxinomiques nous semblent essentielles. Mais, pour ne pas se cantonner à des spéculations théoriques, elles doivent se confronter à la réalité historique de l'essor des circulations au temps des impérialismes nucléaires étatsuniens, britanniques français. C'est pourquoi nous proposons de penser les circulations afin d'éclairer ce qui se joue entre les métropoles et les sites, les sites entre eux mais aussi les circulations internes à la Polynésie française et, plus largement, à l'ensemble du Pacifique nucléarisé.

¹⁴ Service Histoire de la Défense (SHD), Vincennes, Camusot 267 GG², rapport moral du 14 février 1964, p. 1 et 4.

¹⁵ Pascal Martin, *Le seigneur des atolls*, Presses de la Cité, 2011.

Circulations

En 1961, l'inauguration de l'aéroport international de Tahiti marque une nouvelle étape dans le développement de l'accessibilité de la Polynésie française. On assiste à une réorganisation progressive des flux qui n'est pas une rupture absolue des pratiques antérieures : le port de Pape'ete se spécialise dans le trafic de marchandises et l'aéroport dans le trafic de personnes. La période correspond donc à une accélération des vitesses de déplacement à longue distance et une inscription renforcée de Tahiti dans un espace circuloire international de plus en plus mondialisé (au sens de « concourant à la mondialisation »). La Polynésie française reste cependant une marge de ce système : elle n'est pas sur les grandes routes maritimes, les vols restent très coûteux.

À partir de 1963, la décision prise par le gouvernement français d'implanter le CEP en Polynésie entraîne un renforcement paradoxal des liens et une mainmise directe sur une partie du territoire dans un contexte plus général de décolonisation ou de décentralisation. À l'échelle de la Polynésie française, un nouveau système d'infrastructures est décidé : construction d'aérodromes dans les autres archipels, ouverture de passes là où le CEP s'implantent directement (sites, base avancée, base arrière, postes périphériques) mais aussi dans les îles où des projets de développement sont initiés en parallèle.

Du point de vue des équipements, il est ainsi possible d'identifier un tournant à partir des années 1960, un tournant qui ne correspond que partiellement à l'implantation du CEP en Polynésie française. Ce sujet a même suscité une controverse scientifique. Toujours est-il que le développement des infrastructures de transport accompagne ce que certains auteurs ont qualifié de « nucléarisation du territoire »¹⁶, une manière de considérer que la circulation des choses nucléaires mais aussi des personnes engagées dans les différentes étapes du travail qu'implique la conception/confection d'une arme nucléaire ou la production d'une énergie nucléaire contribue à étendre le domaine de la nucléarité au-delà des espaces et des minerais directement concernés par la radioactivité. La nucléarité devient un principe d'organisation du territoire suffisamment déterminant pour qualifier des espaces sans pour autant les définir (« *nuclearity among things* » et pas « *nuclearity of things* » selon Gabrielle Hecht¹⁷). En Polynésie française, la nucléarisation concerne la réalisation de tirs, appelés « essais » associés à des circulations très contrôlées/sécurisées (matériaux, technologies, engins, personnels, populations mises à l'abri dans les espaces les plus exposés). Personne ne doit manquer à l'appel lors des tirs, il faut sécuriser les embauches (en respectant des enjeux géopolitiques qui interdisent par exemple le recours à une main d'œuvre originaire des îles Cook, ce qui avait été le cas pour les phosphates de Makatea). L'acheminement des bombes utilisées est lui-même complexe.

La nucléarisation du territoire implique cependant bien d'autres flux (machines, matériaux, biens de consommation etc.) qui ne relèvent pas directement de l'exceptionnalisme nucléaire mais dont l'arrivée massive et inédite illustrerait le développement et la modernisation de la Polynésie française. Toutefois, cette croissance est « régressive » (au sens du rapport Nora) car elle est moins liée à une politique délibérée que le sous-produit des dépenses considérables engagées pour le CEP. D'où des projets précoces visant à susciter une croissance plus autonome susceptible de prendre le relais. D'une façon similaire à la nucléarisation de certains pays d'Afrique¹⁸ la Polynésie reste un territoire fétichisé¹⁹, rangé, sinon du côté du naturel, du côté du traditionnel et de l'exotique. Dans le récit européen (des décideurs français), les compteurs restent / sont remis à zéro avec

¹⁶ Teva Meyer, « Allez contaminer chez vous ! » Stigmatisation territoriale et production de la nucléarité spatiale à Hao (Polynésie française) », *Annales de géographie*, 2023. p. 91-117.

¹⁷ Gabrielle Hecht, *Being nuclear, Africans and the Global Uranium trade*, 2012, p. 11.

¹⁸ *Ibid.*, p. 16.

¹⁹ Jean-François Staszak, *Géographies de Gauguin*, 2003.

l'implantation du CEP : la Polynésie française est envisagée comme un espace vierge de toutes dynamiques « modernes », dépourvu de technologies. Ceci revient à ne pas tenir compte des processus déjà à l'œuvre, des flux déjà existants telle la croissance urbaine ou l'essor du salariat et des mobilités professionnelles liées à l'exploitation des mines de Makatea²⁰.

Les circulations s'imposent comme une entrée pertinente pour mieux comprendre les héritages du CEP et rompre avec une approche caricaturale des changements associés à cette période, sans pour autant les minimiser. Le fait même de parler de circulations autorise un renouvellement du propos scientifique. On évoque souvent en sciences humaines un « *mobility turn* » opéré à partir des années 2000, ayant permis de remettre en cause une approche fixiste / figée des phénomènes sociaux. Au sein de ce *mobility turn*, l'approche circulatoire a été développée pour succéder à l'approche migratoire et à la notion de transferts, lesquelles n'envisagent que des flux linéaires et unidirectionnels, entre un point A et un point B, ne permettant pas de penser le maintien de liens avec le territoire d'origine et surtout la mise en œuvre de schémas de mobilités plus complexes faisant intervenir d'autres territoires, des effets retours, ou encore des allers et venues²¹. Cette approche des flux a été critiquée en ce qu'elle favorise des formes de dramatisation : des inquiétudes concernant les capacités d'absorption du territoire dit d'accueil, une crainte du déracinement, etc.

Concernant les circulations associées au CEP on retrouve cette même tendance à se focaliser sur deux territoires et à envisager surtout les transferts dans un sens, vertical, comme une projection de la France continentale sur la Polynésie française. Notons à ce sujet que les déplacements de personnels européens sont dès le départ conçus pour être réversibles, opérés pour des durées déterminées. En revanche, l'approche migratoire est appliquée, à une autre échelle, aux déplacements internes à la Polynésie française. Le modèle de l'exode rural y est par exemple transposé sans être questionné, et directement imputé au CEP. De rares scientifiques fournissent une analyse plus nuancée de ces mobilités, tenant compte des retours (mais ceux-ci sont alors souvent considérés comme les conséquences des projets de développement initiés dans certaines îles), occultant une agency plus complexe des populations polynésiennes concernées par ces mobilités, à la faveur de l'application d'un simple modèle « push/pull ». Les transferts scientifiques, technologiques mais surtout les flux de matériaux et autres biens de consommation apparaissent comme le pendant des essais, qui, tout en étant déplorés pour leurs effets, restent associés à l'idée flatteuse d'une modernisation, comme nouveau nom de la mission civilisatrice qui n'est cependant plus pensée comme un devoir mais comme inéluctable et malgré tout souhaitable afin de ne pas prendre de retard.

4 types de circulations envisagées :

- Familles polynésiennes, de l'échelle de l'individu à celle du groupe familial. Il s'agit de reconstituer sur plusieurs territoires, des choix de localisation correspondant aux différentes étapes de la vie, marqués par des allers-retours.
- Vivant non humain : les circulations directement ou indirectement induites par le CEP touchent également le reste du monde du vivant. La circulation des espèces peut s'inscrire dans un contexte plus large d'intégration progressive de la Polynésie dans un espace

²⁰ Nicholas Hoare, *Re-Mining Makatea: People, Politics and Phosphate Rock*. Thèse de doctorat. The Australian National University, 2020.

²¹ Geneviève Cortes et Laurent Faret, « Introduction: La circulation migratoire dans «l'ordre des mobilités» », *Les Circulations transnationales. Lire les turbulences migratoires contemporaines*, 2009.

mondialisé. S'il ne faut pas attendre le CEP pour que les animaux circulent au sein de l'espace polynésien, il s'agit de considérer la part jouée directement par les essais nucléaires dans ces circulations.

- Système technique et productif : l'accélération et l'amplification de flux de matériaux, de biens manufacturés et de capitaux ne se réduit pas au schéma diffusionniste (l'Europe exporte, la Polynésie reçoit) : il s'agit de considérer le jeu des acteurs locaux, les accommodements et/ou les résistances, l'insertion dans des flux spécifiques à l'échelle Pacifique.
- Idées, savoirs et croyances : quelles relations entre le projet modernisateur porté par le CEP et les renaissances culturelles ; quelles mises en réseaux des luttes contre la nucléarisation du Pacifique, d'un site l'autre ?

Vers une famille nucléarisée ?

Amorcée dans l'immédiat après-guerre, la transition démographique entraîne une baisse de la fécondité pendant toute la période du CEP : l'indice synthétique de fécondité (nombre d'enfants nés vivants par femme) passe de 6,32 en 1959-1963 à 3,78 en 1982-1983²², contre 1,70 en 2020²³.

Pour autant, on assiste au maintien de ménages complexes dans une proportion élevée (un quart des ménages en 2017) en parallèle de l'essor des ménages nucléaires. Les travaux menés au sein de l'ANR Atolls (*op. cit.*) invitent déjà à ne pas considérer ce schéma familial comme une survivance, les facteurs favorisant sa reproduction se renouvelant plus qu'ils ne s'érodent. À partir de la distinction entre deux étapes de changements des modèles familiaux en lien avec la transition démographique (essor du modèle conjugal puis remise en cause du couple hétérosexuel), cette équipe de chercheurs et chercheuses identifient alors un lien entre le maintien actuel d'un niveau élevé de circulations (des enfants notamment) et la reproduction de schémas familiaux dits « complexes ».

Concernant la période du CEP, nous faisons l'hypothèse d'un lien quasi inverse. Ceci n'est cependant pas contradictoire. En effet, le fait de se focaliser sur cette période revient à s'intéresser à la première étape de la transition démographique, une période marquée par la progression du modèle nucléaire.

Pour les ménages dont l'un des membres est concerné par l'emploi au CEP et qui développent un ancrage résidentiel à Tahiti ou Hao, sans être originaires de l'île (ménages souvent assimilés dans le premier cas à la thématique de l'exode rural), cette mobilité peut signifier l'éloignement des ascendant.e.s et donc de fait le rapprochement avec un modèle familial nucléaire. Mais cette transition n'est sans doute pas aussi linéaire qu'il n'y paraît : la circulation des ascendant.e.s existe, parfois ce sont elles.eux qui s'implantent en premier à Tahiti, les travailleur.euse.s du CEP se faisant ensuite embauché.e.s directement à partir de cette île, ce qui signifie que le modèle de famille complexe peut dès lors se reproduire sur place, à Tahiti, au moins temporairement. De même, la circulation des descendants entre les différents ménages qui composent la famille élargie, pour des périodes plus ou moins longues, amène à questionner la pertinence d'une approche de la famille à partir du seul lieu de résidence (une approche contenue dans la notion même de « ménage »). Ceci invite enfin à inclure dans le raisonnement non seulement la circulation des enfants mais aussi celle des parents ou du couple parental entre Tahiti

²² François Sodter, 1991, « L'évolution récente de la population entre 1962 et 1983 », *Atlas de la Polynésie française*, ORSTOM, planche 78.

²³ Celio Sierra-Paycha, Loïc Trabut, Eva Lelièvre, *et al.* « Les ménages complexes en Polynésie française. Résistance à la nucléarisation ou adaptation à la "modernité" ? », *Espace populations sociétés*, 2022, no 1, p. 1.

et les autres îles du territoire, en fonction des étapes de la vie (« retour » dans l'île au moment de la retraite, après la fin du contrat au CEP, etc.), cette circulation pouvant viser justement la reconstitution / le rassemblement du groupe familial élargi.

A contrario, l'éloignement des pères, qui partent travailler à Moruroa, Fangataufa, Hao (ou même Tahiti), favorise des fonctionnements qui se rapprochent des modèles familiaux monoparentaux (deuxième phase des changements familiaux associés à la transition démographique : remise en cause du couple hétérosexuel). Cet éloignement est également régulièrement considéré comme un facteur de séparations, lié aussi parfois à des relations et des naissances extraconjugales. Le célibat d'une partie des travailleurs du CEP, s'il apparaît associé à un stigmate social, ne semble pas avoir été si marginal notamment en ce qui concerne les longues carrières. Une première entrée possible pourrait ainsi consister à s'interroger sur la façon dont les travailleurs et travailleuses du CEP, du fait de leurs circulations, ont pu être ou non aux avant-postes des transformations familiales envisagées.

Une deuxième entrée pourrait ensuite viser à questionner la manière dont l'arrivée sinon massive mais dans des proportions inédites d'Européen.ne.s – on passe de 6,6 à 14,4% d'Européen.ne.s dans la population urbaine de Tahiti entre 1962 et 1971²⁴, sachant que les militaires européen.ne.s du CEP sont compté.e.s à part – a pu jouer un rôle dans l'attractivité du schéma familial nucléaire. Alors que dans un premier temps, ce sont uniquement des hommes seuls qui sont envoyés en Polynésie française, rapidement, les responsables du CEP changent de politique. Les travailleurs du CEP (côté armée comme CEA) sont autorisés à faire venir leur famille, l'objectif étant ainsi de réguler les mœurs. Les unions entre Européen.ne.s et Polynésien.ne.s pourraient également avoir favorisé l'adoption du modèle nucléaire. Notons que ces unions ont permis un ancrage en Polynésie française pour une partie des Européen.ne.s, alors que ceci remettait en cause le caractère transitoire de leur présence telle que prévue initialement. Si l'on ajoute à cela le fait que le début du CEP coïncide quasiment avec l'arrivée des premières travailleuses sociales (assistantes sociales) en provenance de France continentale à partir de 1961, il semble légitime de s'interroger sur la manière dont ces circulations contribuent, intentionnellement (au sens de « institutionnellement ») ou non, à l'émergence d'une nouvelle norme familiale qui, on l'aura compris, devient progressivement majoritaire sans être hégémonique.

Enfin, la période est également propice à des mutations familiales qui entretiennent des rapports encore plus indirects avec le CEP mais restent liées à des circulations plus anciennes. Alors que l'implantation de sites d'essais nucléaires en Polynésie française avait d'abord favorisé, dans un contexte de guerre froide, une méfiance vis-à-vis des populations chinoises (majoritairement hakka) déjà présentes sur le territoire. La naturalisation par décret de l'ensemble des Chinois.e.s de Polynésie française en 1973 se révèle propice à une convergence des modèles familiaux mettant fin à une pratique de « parenté flexible » analysée par Anne-Christine Trémon²⁵ consistant à ne pas reconnaître l'une des filles du ménage, ou à la faire reconnaître par un ami ou un voisin jouissant de la nationalité française afin de pouvoir acquérir des terrains et des patentes commerciales en son nom mais pour le compte de la famille biologique (conservant l'autorité parentale sur l'enfant puis sur la jeune fille). Cette stratégie permettant de contourner une législation peu favorable n'est plus nécessaire à partir de 1973 et l'on assiste donc à une convergence des modèles de parenté désormais régis, en théorie, pour l'ensemble de la population du territoire, par le code civil, mais butant, en pratique, sur des régimes de transmission du foncier marqués par un pluralisme juridique et

²⁴ Jean Fages, *Migrations et urbanisation en Polynésie française*. Centre ORSTOM, 1974, p. 255.

²⁵ Anne-Christine Trémon, « Parenté flexible. Ajustements familiaux et accumulation de capitaux dans la diaspora chinoise en Polynésie française », *Autrepart*, 2011, vol. 5758, no 1, p. 23-40.

culturel²⁶. Là encore il serait intéressant de s'interroger sur le rôle que jouent les circulations abordées dans la redéfinition des règles de transmissions d'un bien, le foncier, qui entre dans la définition de ce que faire famille signifie en Polynésie française.

Vivant non humain

Les circulations directement ou indirectement induites par le CEP touchent également le reste du monde du vivant. Les humanités environnementales ont récemment proposé à la communauté scientifique d'adopter une approche « plus qu'humaine » ou « au-delà de l'humain » (more-than-human) qui replace les êtres humains dans un ensemble plus vaste et renonce de fait à une quelconque opposition entre « l'homme » et la « nature »²⁷. Dans cette approche, il y a entre les humains et les non-humains un jeu relationnel qui n'est plus dialectique mais intégratif : il s'agit de « voir le passé et le présent comme dynamiquement co-constitués par de nombreux organismes, incluant les plantes, les animaux et les champignons, mais aussi des éléments et des forces, de l'eau aux minéraux » (O'Gorman et Gaynor, 2020)²⁸. Elle invite à proposer une histoire du CEP et de ses conséquences, notamment environnementales, qui ne soit pas seulement anthropocentrée et pour laquelle un décentrement serait difficile à opérer *posteriori* : en témoigne le suivi des migrations de poissons mis en place avec le CEP, dont l'objectif final est en fait la maîtrise de la chaîne alimentaire pour limiter l'impact des contaminations sur la santé humaine. L'approche « plus qu'humaine » encourage à l'inverse à considérer l'agentivité du vivant au sens large et les interactions variées des acteurs non-humains avec les processus économiques et sociaux.

Les effets croisés des circulations humaines et non-humaines induites directement ou non par le CEP et celles relevant plus généralement du fonctionnement des écosystèmes concernent un vaste panel d'espèces. On peut ainsi penser à l'impact des aménagements (anthropisation des littoraux, prélèvement de granulats, creusement des passes) sur la diffusion de la ciguatera à Tahiti ou Hao, ou à la circulation d'espèces animales accompagnant celles des hommes, comme les chiens à bord des navires ou à Moruroa (Whisky). Sur les sites d'essais, on constate un « paradoxe du vivier », une tension apparaissant entre les interdits sur de nombreuses espèces et l'abondance de celles-ci, conduisant par exemple à un trafic de langoustes entre Moruroa et Tahiti, mais cette circulation est-elle cependant pensée à l'heure du CEP ? A l'inverse, les circulations des radionucléides et leur impact sur la biosphère est rapidement pris en compte : les militaires et le CEA sélectionnent un vaste panel d'espèces témoins, du bénéitier à la papaye, qui sont cueillies sur les atolls, pêchées au large des Gambier, achetées sur les marchés de Pape'ete ou d'Uturoa pour en évaluer la radioactivité, les risques de contamination de l'organisme humain. Les rapports du SMCB sur la mesure de la radioactivité du plancton révèlent que les courants océaniques sont intégrés dans l'évaluation des conséquences environnementales des essais²⁹.

L'intégration des mondes humain et non-humain peut, voire doit, aussi se situer sur le plan scientifique, invitant à construire des études qui empruntent à divers champs des humanités environnementales, mais aussi, dans une perspective transdisciplinaire, aux sciences du vivant et à la physique. Une telle approche incite dès lors à repenser les échelles spatiales et temporelles et

²⁶ Tamatoa Bambridge et Philippe Neuffer, « Pluralisme culturel et juridique en Polynésie française: la question foncière », *Hermès*, 2002, no 1, p. 307-315.

²⁷ David Abram, *The Spell of the Sensuous: Perception and Language in a More-Than-Human World*, 1996.

²⁸ Emiliy O'Gorman et Andrea Gaynor, « More-Than-Human Histories », *Environmental History*, 25 (4), 2020, p. 711-735.

²⁹ DGADSCEN, 10.1-58, Contrôle biologique en Polynésie de 1964 à 1967, p. 45.

dans ce cas, à dépasser le cadre du CEP *stricto sensu*³⁰. La circulation des espèces, végétales ou animales, locales ou allochtones, peut s'inscrire dans un contexte plus large d'intégration progressive de la Polynésie dans un espace mondialisé, il ne faut pas attendre le CEP pour que les animaux circulent au sein de l'espace polynésien : le nono (*Culicoides belkini*) apparaît à l'aéroport de Bora-Bora en 1959 et gagne Tahiti en 1961. Le miconia (*Miconia calvescens*), rapporté par Harrison Smith en 1937, révèle son potentiel invasif à partir des années 1970, après son introduction à Hawaï depuis Tahiti dans la décennie précédente³¹. A l'échelle globale, on pourra aussi penser à l'introduction délibérée de végétaux et à leurs conséquences, pas toujours anticipées, sur les écosystèmes polynésiens : le pin caraïbe (*Pinus caribaea*) planté à grande échelle dans les années 1970 à des fins économiques et sociales (maintien de l'emploi) ; le faux-acacia (*Leucaena leucocephala*) dont la diffusion accompagne le démantèlement ; les produits maraîchers que l'on s'efforce d'acclimater dans le Pacifique pour accompagner les évolutions des pratiques alimentaires posent des défis écologiques (comment adapter des tomates européennes au climat tropical ?) et logistiques (notamment pour transporter les cultures des lieux de production à ceux de consommation). A l'échelle locale, les pratiques productives et leurs conséquences environnementales peuvent être étudiées en décentrant la focale pour s'intéresser, par exemple, à l'impact de l'urbanisation de Tahiti ou des politiques agricoles sur les déplacements des cheptels porcins et bovins. Il ne s'agit pas pour autant de délaisser la part jouée directement par le CEP, les espèces végétales et animales pouvant revêtir plusieurs rôles non-exclusifs. Le coco constitue un cas d'école puisque d'une part, dans la végétation des atolls, « c'est le cocotier qui a la plus grande importance » aux yeux des scientifiques chargés d'assurer le suivi des retombées³², et que d'autre part, la politique d'encouragement à la copraculture comme facteur de fixation des populations dans les îles conditionne elle aussi des flux humains et non-humains, incitant à s'interroger sur la place des écosystèmes dans les projets de développement des autorités.

Un système technique et productif ? Électricité, capitaux, béton

Par technique on entend très généralement la fabrication et la maîtrise d'outils qui médiatisent le rapport de l'homme à la nature. Par système technique, on entend ici la transformation, caractéristique d'une époque, du rapport global d'une société à la nature : la technique (*phusis*) des Grecs, empirique, ne mathématise pas le monde (Koyré) ; la systématisation méthodique par les Romains des outils existants accompagne leur domination impériale ; la révolution copernicienne permet l'industrialisation, modifiant jusqu'à l'économie agricoles et les rapports sociaux agraires. La machine s'ajoutant à l'outil ouvre un nouvel âge de la technique. La modernité du machinisme va de pair avec la modernité de l'État, qui gouverne les hommes selon une ingénierie toujours plus abstraite ou du moins médiatisée par des outils administratifs (statistiques, management) et des institutions formatrices (école, armées etc.) qui ont accompagné la colonisation.

³⁰ Bernadette Bensaude-Vincent, *Temps-paysage. Pour une écologie des crises*, Paris, Le Pommier, 2021 et Sverker Sörlin, « Environmental Times. Synchronizing Human-Earth Temporalities from Annales to Anthropocene, 1920s–2020s », Anders Ekström and Staffan Bergwik, *Times of History, Times of Nature*, New-York, Berghahn, 2022.

³¹ Jean-Yves Meyer, « Le miconia, “cancer vert” des forêts tropicales du Pacifique » in Philippe Lacombe *et al.* (dir.) *50 ans de recherche pour le développement en Polynésie*, Paris, IRD Éditions, 2013, <https://doi.org/10.4000/books.irdeditions.44380>.

³² *Ibid.*, p. 11

Par l'accroissement considérable des ressources et par la dynamique de développement qu'il entraîne à Tahiti, le CEP accélère les mutations économiques et sociales qui lui sont antérieures. Directement tertiaisée sans être passée par l'étape de l'industrialisation, la société polynésienne accède « aux délices et aux poisons de la société de consommation » (Rapport Nora, 1976) dont, le pétrole et le béton constituent à la fois la matrice et le symbole. Ce système repose sur l'accélération et l'amplification de flux de matériaux, de biens manufacturés et de capitaux qui contribuent à une dynamique de modernisation amorcée dans le cadre d'un premier projet modernisateur conçu antérieurement au CEP, dès la fin des années 1950, alors qu'il ne paraît plus applicable à l'Empire qui se défait. Toutefois, là encore, il s'agit de dépasser le piège diffusionniste (l'Europe exporte, la Polynésie reçoit plus ou moins passivement et s'adapte) et l'exceptionnalisme nucléaire (tout commencerait avec le CEP) pour comprendre et expliquer le jeu des acteurs locaux, les accommodements et/ou les résistances, l'insertion dans des flux spécifiques à l'échelle Pacifique.

Idées, savoirs et représentations

L'approche par réseaux des militantismes anti-CEP a eu le mérite de briser le modèle diffusionniste qui présuppose un centre européen, moderne, innovant et rationnel, apportant une expertise aux militants polynésiens, mais aussi un répertoire d'action, qui aurait dû seulement s'adapter à un territoire où les croyances religieuses, notamment, auraient offert un visage particulier à la contestation³³. En réalité, qu'il s'agisse des idées, de leurs modes de propagation ou d'énonciation, les travaux de Florence Mury ont montré les chronologies, enjeux et échelles propres des renaissances culturelles qui ont porté, pour partie, un discours sur la modernité du CEP³⁴.

D'une façon générale, la lutte contre la nucléarisation du Pacifique ne se comprend pas sans tenir en compte des circulations d'idées à l'échelle régionale. Sa dimension anticoloniale s'affirme lors des rencontres de la *Nuclear-Free Pacific Conference* qui se transforme, en 1980, en *Nuclear-Free and Independent Pacific* (NFIP). Le projet américain de stockage de déchets de combustibles nucléaires dans le Pacifique relance une opposition large au nucléaire. Après deux années de silence, le Forum du Pacifique Sud relève dans son communiqué de 1979 « le désir des peuples insulaire du Pacifique, y compris ceux des territoires français, de choisir leur propre futur »³⁵. Cette même année, la République de Palau adopte une constitution faisant d'elle le premier pays dénucléarisé au monde ; une décision que les États-Unis s'emploient à contrecarrer. L'opposition au nucléaire participe également du regroupement, en 1980, des syndicats de la région en un Forum des Syndicats du Pacifique Sud qui lors de sa première réunion en 1981, se déclare en faveur d'une zone dénucléarisée du Pacifique³⁶. Aussi bien, comme le montre Sarah Mohamed-Gaillard, la conjugaison des sentiments anticoloniaux et anti-nucléaires participe de l'affirmation d'un régionalisme qui peut dénoncer la place de la France dans le Pacifique³⁷.

³³ Clémence Maillochon, « Réseaux et circulations militantes contre le programme français d'essais nucléaires en Polynésie (1963-1998) », thèse soutenue à Mulhouse le 28 septembre 2023,

³⁴ Florence Mury, « Les échelles des renaissances culturelles en Polynésie française », thèse soutenue à Limoges le 2 décembre 2022.

³⁵ Forum communiqué, Honiara, Salomon Islands, 9-10 juillet 1979.

³⁶ Douze des vingt-neuf délégations représentent le Pacifique Sud : Australie, Nouvelle-Zélande, Îles Cook, Fidji, Kiribati, Nauru, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa occidentales, Îles Salomon, Tonga, Tuvalu et Vanuatu.

³⁷ Sarah Mohamed-Gaillard, « De l'idée de dénucléarisation du Pacifique Sud au traité de Rarotonga (1962-1985). Le nucléaire au cœur de la vie régionale océanienne », B. Furst, R. Meltz, A. Vrignon, *Un Deuxième contact op. cit.* à paraître en 2024.

La connexion de ces enjeux régionaux avec des dynamiques globales doit également prendre en compte l'irruption de « l'environnement global au tout début des années 1970 (sommet de Stockholm) mais déjà en gestation depuis le milieu des années 1960. Cette notion est directement liée aux essais nucléaires par le prisme des retombées radioactives.

La dimension circulatoire des mouvements de revendications et de reconnaissances de responsabilité concerne également les demandes en indemnisation, au moins au niveau régional, les lois et dispositifs prenant en compte les maladies radio-induites et le préjudice qu'elles représentent se construisant les uns par rapport aux autres.

Enfin, nombreux films et photographies – en partie disponible en ligne³⁸ – donnent à voir la Polynésie française à l'heure du CEP. L'institution militaire produit ces images dans une logique qui tient à la fois de la propagande, de l'information et des relations publiques, ce qui n'enlève rien à leur intérêt pour les chercheurs. Ce corpus permet d'interroger l'imaginaire nucléaire des décideurs³⁹. Il ouvre des réflexions sur la circulation de ces images et questionne les représentations de la société polynésienne à même d'alimenter les entrées appelées à être développées dans ce colloque. Il est remarquable que le choc des imaginaires entre nucléaire et tourisme, levier de développement conçu par Paris antérieurement au CEP n'ait pas perturbé l'imaginaire de l'île paradisiaque (Bora-Bora, Club Med de Mo'ore'a etc).

La circulation de l'information peut également être susciter des approches en histoire des médias en mettant au jour l'impact du CEP sur le paysage médiatique, en Polynésie française qu'il s'agisse des canaux de diffusion de l'information (presse, radio, télévision) du territoire, ou de ses conséquences culturelles et linguistiques⁴⁰. Dans ce domaine comme dans les autres, des comparaisons avec les autres territoires nucléarisés sont atten

Les propositions (résumé et courte présentation bio-bibliographique, une page maximum), pouvant concerner les différents sites d'essais dans le Pacifique ou les comparer, sont à soumettre **avant le 15 février 2025** à circulations.cep@gmail.com

Comité d'organisation

Régis Boulat (UHA), Benjamin Furst (UHA), Renaud Meltz (MSH-P), Florence Mury (MSH-P), Manatea Taiarui (MSH-P).

Comité scientifique

Sarah Bernard (Pau), Yves Bouvier (Rouen), Marie Brualla (Montpellier), Antoine Burgard (Manchester), Patrick Chardon (Clermont), Quentin Comminsoli (IEP Aix), Victoria Devars (Oxford), Mililani Ganivet (British Museum), Géraldine Giraudeau (Saclay IUF), Masatoshi Inoue (EHESS), Maxime Launay (IRSEM), Stéphane Launey (CRESAT), Noémie Marques-Verhille (Bordeaux Montaigne), Teva Meyer (UHA), Sarah Mohamed-Gaillard (INALCO), Benoit Pouget (IEP Aix), Marcello Putorti (UHA), Marie Salaun (Paris Cité), Marianna Scarfone (Strasbourg IUF), Jacques Vernaudo (UPF)

³⁸ <https://imagesdefense.gouv.fr/>

³⁹ Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, Céline Jurgensen, *Imaginaires nucléaires. Représentations de l'arme nucléaire dans l'art et de la culture*, Paris, Odile Jacob, 2021.

⁴⁰ Tamatoa Bambridge, « Traditions en mutation : le développement des médias en Polynésie française », *L'Année sociologique*, 2001, 51, n° 2, p. 365-390.